

obligation de droit alimentaire

Par Cerise35, le 20/06/2012 à 17:07

Bonjour,

Voilà il y a quelques année que j'ai enlevé le droit de garde et d'hébergement au père de mes enfants pour non paiement de pension alimentaire et refus de visite de sa par. Aujourd'hui mes enfants ont 16 et 10 ans et je m'inquiète de savoir si plus tard en cas de besoin ils seront obliger de payer une obligation alimentaire à leur père? si oui quel recours puissent ils avoir ?

Par avance merci